

Le P.A.D.D

Article L151-5 du code de l'urbanisme :

« Le projet d'aménagement et de développements durables définit :
1° Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;

2° Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Il peut prendre en compte les spécificités des anciennes communes, notamment paysagères, architecturales, patrimoniales et environnementales, lorsqu'il existe une ou plusieurs communes nouvelles. »

Axe 1 : Accompagner un projet urbain respectueux des richesses locales

- *Construire un projet de territoire en maillon avec la biodiversité à large échelle*
- *Préserver les richesses agricoles, paysagères et patrimoniales du territoire*

Axe 2 : Accompagner un développement local harmonieux

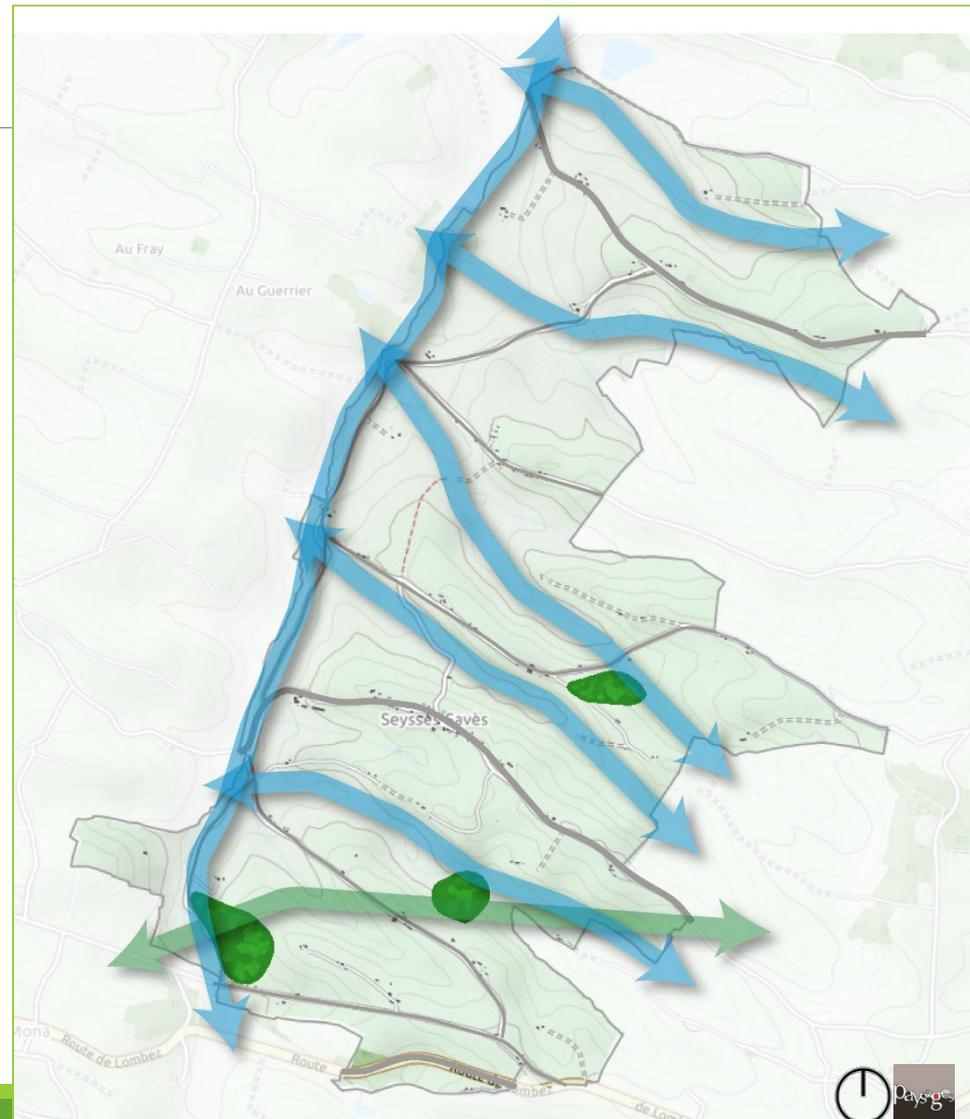
- *Accompagner le développement urbain équilibré et réparti sur territoire*
- *Renforcer la polarisation et poursuivre l'amélioration du cadre de vie du bourg*
- *Engager un projet plus économe en consommation d'espace et diversifiant l'offre locale*
- *Engager une dynamique démographique par l'accueil de populations issues d'autres territoires*

Accompagner un projet urbain respectueux des richesses locales

Construire un projet de territoire en maillon avec la biodiversité à large échelle

- Préservation des corridors principaux jouant un rôle supracommunal constituant les composantes majeures de la trame verte et bleue (TVB) :
 - Cours d'eau superficiels et linéiques : préservation du cours d'eau et de la végétation associée,
 - Corridor à restaurer : milieu boisé créant un corridor de la Save aux bois de la « Crête Tolosane » ,
- Valorisation et maintien des composantes de la biodiversité commune :
 - Maintien et préservation des ensembles boisés,
- Intégration des risques naturels : prise en compte et non aggravation du risque inondation par débordement des cours d'eau.

- Milieux écologiques patrimoniaux :**
- ↔ Cours d'eau et réservoirs de biodiversité associés à préserver (TVB)
 - ↔ Corridor à restaurer (TVB)
- Biodiversité commune**
- Masses boisées à maintenir
- Risques :**
- Risque inondable par débordement à intégrer



Préserver les richesses agricoles, paysagères et patrimoniales du territoire

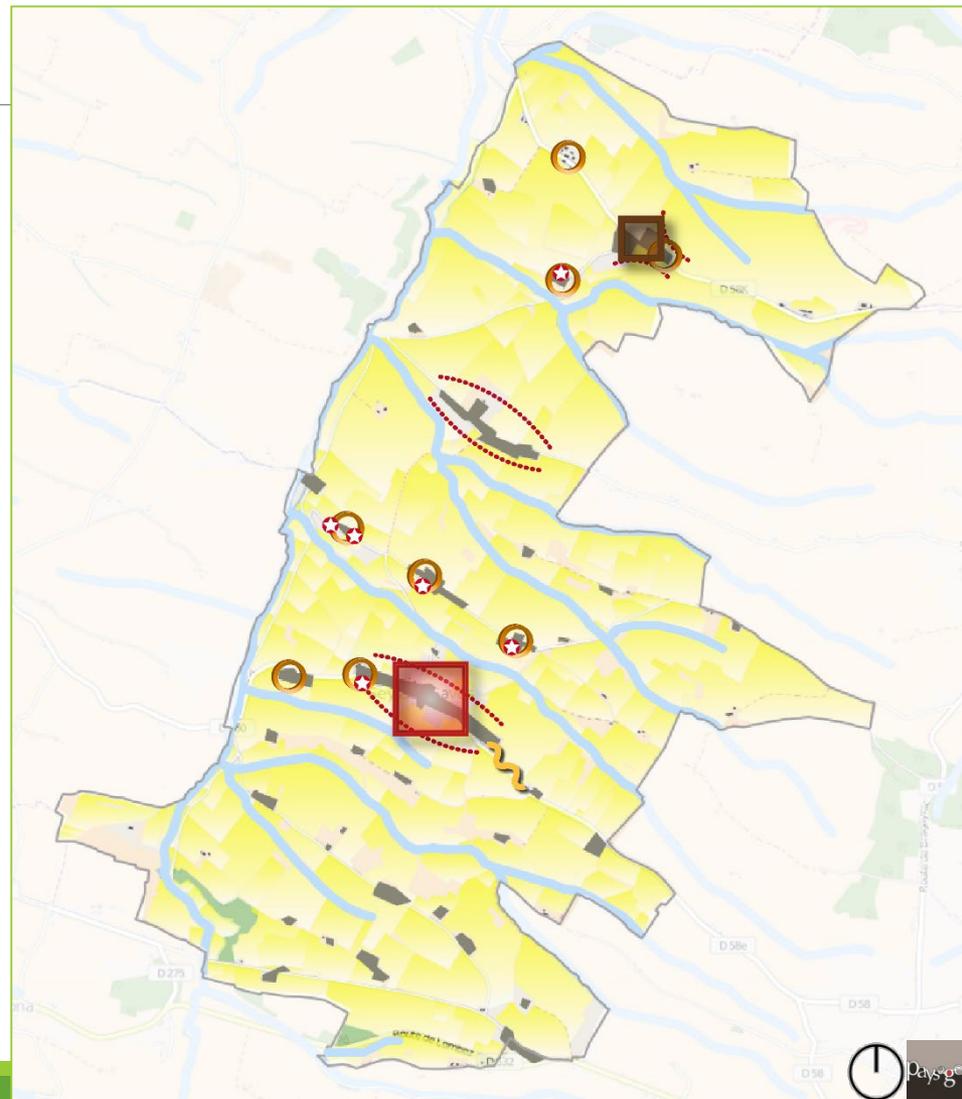
- Le soutien et la préservation de l'activité agricole se traduira par :
 - Le maintien de grandes entités facilitant l'activité agricole,
 - La détermination des espaces de développement urbain sur les espaces les moins valorisables, notamment les parcelles enclavées dans l'urbanisation,
 - La préservation d'un périmètre de développement suffisant autour des exploitations pour prévoir leur extension,
 - La gestion de l'interface entre zones urbaines et espace agricole pour limiter les nuisances et conflits d'usages,
- Le patrimoine et les paysages communaux sont composés d'une diversité d'éléments qui seront valorisés par :
 - La recherche d'outils visant à préserver le patrimoine rural, dont la possibilité du changement de destination du bâti agricole de valeur,
 - Le maintien de la qualité architecturale dans le cœur de ville,
 - Le développement du hameau du Peyrigué en respect de la qualité patrimoniale du site.

Volet agricole :

-  Espaces agricoles à préserver
-  Périmètres de protection des exploitations (non exhaustif)
-  Gestion de l'interface agriculture/urbanisme

Volet patrimonial :

-  Bâti patrimonial pouvant évoluer (non exhaustif)
-  Cœur de ville patrimonial à préserver
-  Hameau patrimonial à encadrer
-  Entrée de ville à requalifier

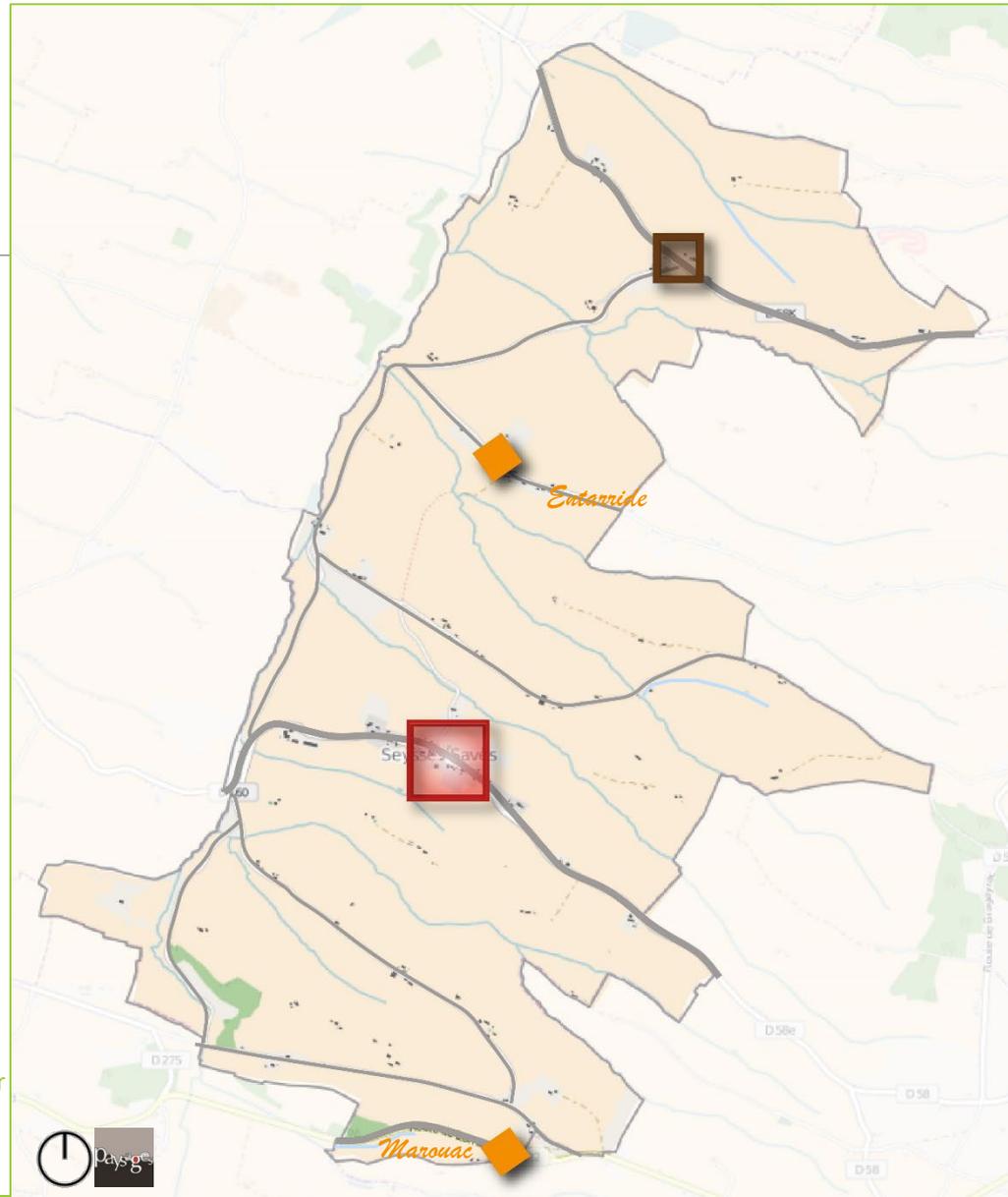


Accompagner un développement local harmonieux

Accompagner le développement urbain équilibré et réparti sur territoire

- Le développement urbain du territoire est privilégié sur les noyaux urbains historiques sous deux formes :
 - Le développement du bourg selon la trame traditionnelle en ligne de crête,
 - Le confortement du Peyrigué de façon mesurée pour maintenir son équilibre.
- Ces sites ne permettent pas d'accueillir l'intégralité du développement communal, ils sont complétés par d'autres espaces équipés et de taille limitée répartis sur le territoire :
 - A Entarride,
 - Au Marouac,

- Développement urbain :**
-  Cœur de ville patrimonial à développer
 -  Hameau patrimonial à conforter
 -  Sites complémentaires d'accueil de développement



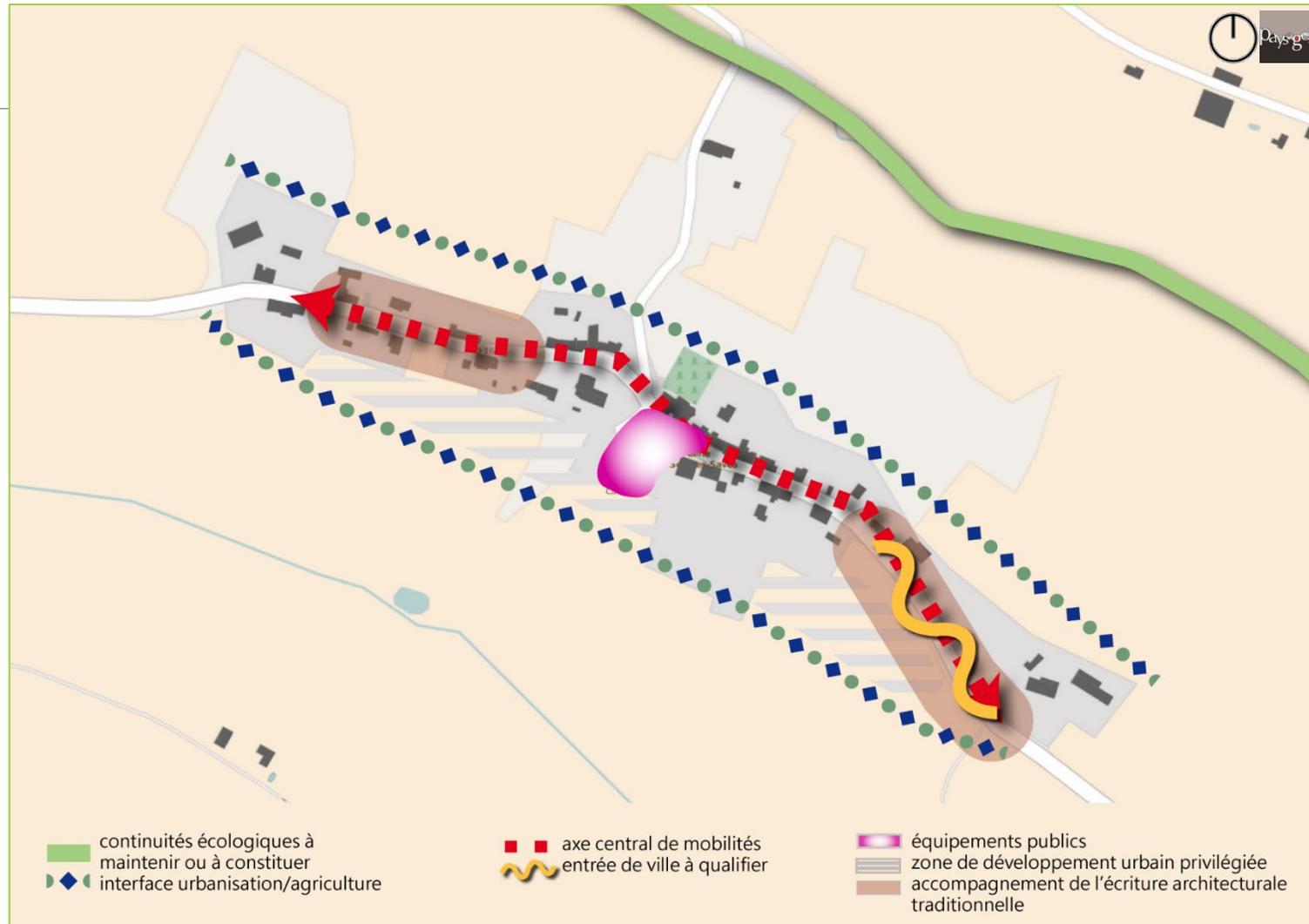
Renforcer la polarisation et poursuivre l'amélioration du cadre de vie du bourg

Le projet de développement du noyau urbain visera d'une part à renforcer sa polarisation, et d'autre part à poursuivre la démarche d'amélioration du cadre de vie du cœur de bourg.

- Le confortement de la fonction de polarité communale se traduira par l'accueil de logements au plus près des fonctions majeures de la cité :
 - L'accueil d'habitat selon le modèle traditionnel de développement structuré de part et d'autre de la RD 160 en direction de l'Est au regard des nuisances éventuelles générées par la salle des fêtes implantée en cœur de bourg,
 - La possibilité d'aménager un quartier en articulation avec les équipements publics dans le futur lorsque ces espaces seront disponibles,
 - La mise en lien des espaces résidentiels et des équipements publics sur la RD 160,
- La mise en œuvre de formes urbaines héritées du modèle traditionnel et durable :
 - Un accompagnement des formes urbaines et architecturales poursuivant l'écriture traditionnelle du bourg,
 - Un développement urbain privilégié sur les sites les mieux orientés pour la qualité de l'habitat,
- Le développement du cœur de ville sera accompagné de l'aménagement et la qualification des espaces publics :
 - L'accueil d'habitat sur la partie Est de la RD 160 sera assorti de l'aménagement de l'entrée de ville,
 - La requalification des espaces publics engagée dans le noyau urbain sera poursuivie sur les autres espaces publics majeurs existants ou à créer traitant la circulation routière, l'accès aux parcelles, le stationnement, les circulations douces, la sécurisation des déplacements la qualité urbaine, le paysage, le végétal, ...



Renforcer la polarisation et poursuivre l'amélioration du cadre de vie du bourg



Engager un projet plus économe en consommation d'espace et diversifiant l'offre locale

La densité globale de la commune est inférieure à 5 logements à l'hectare sur l'urbanisation de la dernière décennie.

- La diversification des formes urbaines sera recherchée ainsi que la limitation de consommation spatiale, le projet de territoire veillera donc à :
 - Encadrer la diffusion de l'habitat linéaire,
 - Favoriser la densification et le comblement des dents-creuses,
 - Se doter d'outils réglementaires accompagnant la diversification des formes urbaines.
- L'ouverture sur de nouvelles typologies sera accompagnée :
 - L'ouverture et le maintien de larges zones urbaines facilite la réalisation de logements individuels purs et crée une offre monotypique, le projet veillera dans la mesure du possible, à favoriser une urbanisation sous forme de quartiers ouvrant à la production de nouvelles typologies sur le territoire,
 - La mixité des fonctions pour les activités non nuisantes dans les zones d'habitat sera accompagnée.



Engager une dynamique démographique par l'accueil de populations issues d'autres territoires

- Le territoire s'inscrit dans les projections de développement supracommunales. Ainsi la dynamique démographique envisagée s'inspire de celle observée à l'échelle intercommunale.
- Dans le cadre de ce projet de développement s'appuie sur l'accueil de 80 habitants issus d'autres espaces pour atteindre environ 330 habitants en 2030.
- La consommation spatiale répondant à ce scénario vise à produire un modèle plus dense que celui développé sur les dernières années permettant de s'inscrire dans la densité du cœur de bourg mais également dans celle des noyaux plus éloignés.

	Population à accueillir	Production de logements	Scénarii de consommation spatiale	
			Consommation actuelle (4,25 lgt / ha)	Modération consommation spatiale (6,6 lgt/ha)
Scénario de développement	80	36	8,56 ha	5,45 ha
Scénario avec rétention foncière	80	36	11,12 ha	7,09 ha

Accompagner un projet urbain respectueux des richesses locales

Construire un projet de territoire en maillon avec la biodiversité à large échelle

- Préservation des corridors principaux jouant un rôle supracommunal constituant les composantes majeures de la trame verte et bleue
- Valorisation et maintien des composantes de la biodiversité commune
- Intégration des risques naturels

Préserver les richesses agricoles, paysagères et patrimoniales du territoire

- Soutien et préservation de l'activité agricole
- Valorisation du patrimoine et des paysages

Accompagner un développement local harmonieux

Accompagner le développement urbain équilibré et réparti sur territoire

- Développement urbain du territoire privilégié sur les noyaux urbains historiques
- Développement urbain complété sur des sites complémentaires équipés

Renforcer la polarisation et poursuivre l'amélioration du cadre de vie du bourg

- Accueil de logements au plus près des fonctions majeures de la cité
- Mise en œuvre des formes urbaines héritées du modèle traditionnel et durable
- Développement accompagné de la requalification des espaces publics

Engager un projet plus économe en consommation d'espace et diversifiant l'offre locale

- Recherche de la diversification des formes urbaines
- Accompagnement à la production de nouvelles typologies

Engager une dynamique démographique par l'accueil de populations issues d'autres territoires

- + 80 hab.,
- + 36 lgts,
- + 7 ha

Synthèse

Composantes volet environnement

-  Milieux écologiques patrimoniaux :
 - Cours d'eau et réservoirs de biodiversité associés (TVB)
 - Corridor à restaurer (TVB)
-  Biodiversité commune
-  Masses boisées
- Risques :**
 -  Risque inondable par débordement

Composantes volet agricole :

-  Espaces agricoles à préserver
-  Périmètres de protection des exploitations (non exhaustif)
-  Gestion de l'interface agriculture/urbanisme

Composantes volet paysage et patrimoine :

-  Bâti patrimonial pouvant évoluer (non exhaustif)
-  Cœur de ville patrimonial à préserver
-  Hameau patrimonial à encadrer
-  Entrée de ville à requalifier

Composantes du développement urbain :

-  Cœur de ville patrimonial à développer
-  Hameau patrimonial à conforter
-  Sites complémentaires d'accueil de développement

Composante volet centre-bourg:

-  actions transversales : accueil de logements, formes urbaines traditionnelles et durables, aménagement et qualification des espaces publics

